FRC 2. 11254
11254
Case
FRC
11496

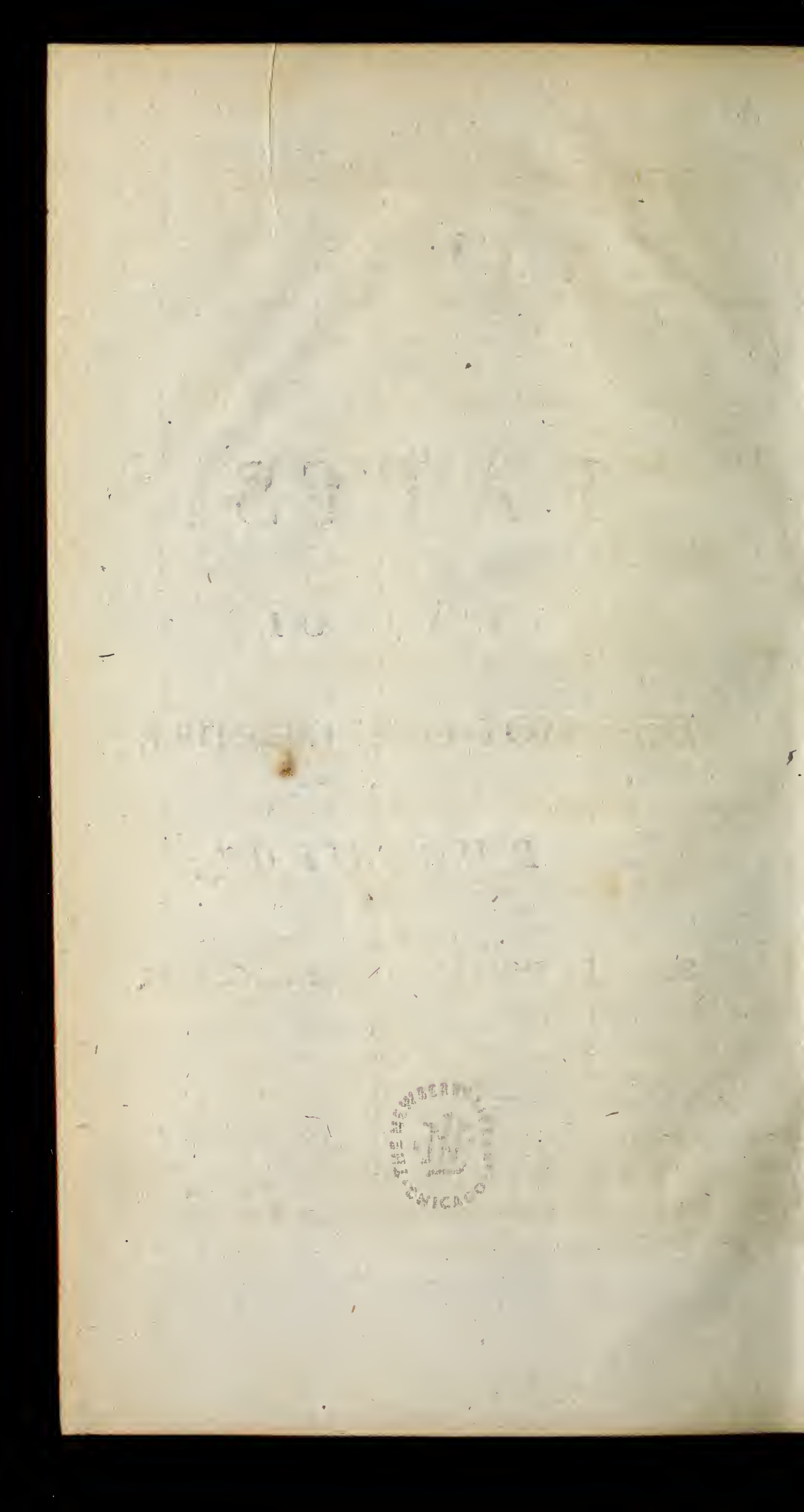
FAITS

A L'APPUI

DES MOTIONS D'ORDRE

DE DUBOULOZ,

SUR LES POSTES ET MÉSSAGERIES.



FAITS

A L'APPUI

DES MOTIONS D'ORDRE

DE DUBOULOZ,

SUR LES POSTES ET MESSAGERIES.

Floréal, an 2.

PREMIER FAIT.

Fait général.

LORSQUE la commission des Transports militaires a été chargée par un décret de germinal an 2, des postes et messageries, l'administration de ces services étoit si mal composée, et en si mauvaise intelligence dans son intérieur, que les assemblées destinées au plus grand bien du service, se passoient en querelles et en injures les plus grossières.

La pièce ci-après vient à l'appui de ce fait, et de ceux qui suivent.

Copie du rapport de la 7e commission exécutive, au comité de salut public, le 8 prairial an 2.

L'administration des postes, et celle des messageries, ont successivement éprouvé, depuis quelques années, des changemens, plus ou moins nuisibles à la chose publique; des préventions dont on ignore les motifs, avoient tellement divisé les administrateurs de ces deux parties, que loin de se rapprocher et de se concerter sur leurs services, ils se trouvoient toujours en opposition; ceux des diligences, n'étoient pas même admis aux délibérations de ceux des postes; et ces derniers, quoique nommés par un décret de la convention nationale, se déchiroient et se dénonçoient chaque jour publiquement. Un seul exemple suffit, pour démontrer ces excès, *c'est ce qui est arrivé au cit. Legendre.*

Dans cette confusion de désordres, qui pouvoit influer sur les intérêts de la chose publique, paroît le décret qui réunit les postes et les diligences, à la commission des transports militaires.

Les membres de cette commission instruits de toutes parts de ces mésintelligences, même par quelques-uns de ces administrateurs, ne tardent point à sentir tout le poids

des opérations dont ils se trouvoient chargés; ils commencent par s'attacher les employés des bureaux des ministres qui avoient suivis le service des postes et messageries ; mais l'un des chefs, (le cit. Armenauld), à raison de sa santé, n'ayant pu passer à la commission, a été remplace par le cit. Aubert, qui avoit par d'anciennes relations avec les messageries et les postes, acquis de grandes connoissances dans ces importans services.

La commission ne tarda pas à s'appercevoir que ce choix n'étoit pas du gout des administrateurs des postes et des messageries ; quelques irrégularités relevées dans le service, *et des mesures dangereuses, jugées telles par le comité*, le rendirent bientôt odieux aux deux parties.

Aujourd'hui, ils font, à ce que l'on prétend, les plus grands efforts pour le perdre ; ils attaquent aussi les membres de la commission, et le cit. Aubert est menacé d'être incarcéré, soit par les sections, soit par le comité de sûreté générale.

Ainsi l'homme qui voudra éclairer la commission, sur des *abus*, sur des *dilapidations*, se trouvera en butte à la malveillance et aux effets des haines et des vengeances particulières, et la commission sera forcée, si elle ne veut pas s'exposer aux mêmes dangers, à ne s'environner que de personnes convenables aux agens de toutes classes.

Cependant si les commissions ne cher-

chent point à extirper les abus, elles s'exposent à encourrir la disgrace du comité; elles trahissent leurs devoirs et la confiance publique.

Dans cette position, celle des transpotrs militaires sollicite avec confiance le comité de salut public, pour mettre le citoyen Aubert sous sa sauve-garde, et à l'abri de toute incarcération, qui ne seroit pas motivée sur des preuves certaines des projets dangereux; son courage abatu par des menaces, nuit considérablement à l'importance de son service. Il influera sur tous les bureaux de la commission, et la désorganisation ne tarderoit pas à se faire sentir d'une manière très-nuisible au bien du service.

Signés, MOREAU, LIÉVAIN et LEMERCIER,

Commissaires et adjoints.

Quatre des administrateurs actuels faisoient partie de l'administration désignée par ce rapport.

Prairial, an 2.

IIe. FAIT.

Fait général. La commission des transports éclairée bien positivement sur la monstruosité de cette administration, rendit compte au comité de salut public des désordres qui y régnoient, particulièrement dans la caisse des message-

ties, d'où il étoit sorti 800,000 l. numéraire et plus, dont on ne connoissoit pas bien clairement la destination, et de la négligence qu'on mettoit à faire entrer dans cette caisse les fonds des recettes faites depuis très-long-tems par les différens receveurs particuliers de Paris, etc.

La commission proposa en même-tems au comité de créer un bureau composé de deux commissaires vérificateurs et liquidateurs pour arrêter ces désordres, s'emparer des caisses des postes et messageries, en vérifier et constater l'état, faire rentrer les sommes répandues depuis long tems dans beaucoup de mains, faire verser promptement dans la caisse des messageries celles dues aussi depuis long-tems par les receveurs particuliers, et connoître dans le plus grand détail de tout ce qui étoit relatif à la comptabilité de cette administration.

La commission proposa encore au comité de dissoudre cette administration, et de la recomposer en la divisant en trois sections, de poste aux lettres, poste aux chevaux et messageries, comme elle est en ce moment; mais en en sortant plusieurs membres qui furent remplacés.

Le comité adhéra à ces propositions et prit des arrêtés en conséquence, lesquels furent mis à exécution.

Fait relatif à la section des messageries.

Ineptie et dilapidations.

Deux des administrateurs actuels, qui avoient été désignés pour être compris dans la réforme,

firent de si pressantes sollicitations, qu'ils furent conservés.

Messidor, Thermidor et Fructidor.

IIIe. FAIT.

Cette nouvelle administration pressée par un grand besoin de chevaux, *parce que les désordres qui régnoient dans les écuries et sur les routes, en faisoient périr beaucoup*, demandèrent la permission d'en faire acheter 500 dans la Belgique; elle l'obtint, et cette remonte qui a coûté plus de 300,000 liv. effectives, n'a pas fait le profit de cinquante bons chevaux achetés avec intelligence et gouvernés avec soin; presque tous sont péris en moins d'un an.

On peut juger du reste par cet exemple.

POSTE AUX LETTRES, (*même date.*)

IVe. FAIT.

Postes aux lettres. Ineptie et dilapidations.

Dans ce même tems, la foiblesse des moyens administratifs des régisseurs de la division des postes aux lettres, occasionnoit des vols considérables et multipliés dans le bureau du départ et dans les directions des départemens; un seul de ces directeurs fut saisi par un inspecteur général nommé et employé par la commission des transports militaires, de 1470 paquets chargés

et contenant beaucoup de fonds pour les défenseurs de la patrie.

Dans ce même tems *comme aujourd'hui*, les couriers de malles faisoient une fraude d'autant plus repréhensible qu'elle nuisoit aux produits de la poste aux lettres, des messageries et aux mesures de sûreté exigées impérieusement par les circonstances d'alors et celles dans lesquelles nous nous trouvons.

Ici, citoyens représentans, on doit vous dénoncer un fait très-grave, qui n'a pas plus de huit mois de date. Un courrier de la malle sur Dunkerque, a pris à cette époque et furtivement dans cette commune, quatre anglais qui y étoient débarqués aussi furtivement, et les a menés à Paris, couchés et cachés dans sa malle, pour cinq louis en or.

Je vous laisse à penser si les troubles qui sont survenus depuis ne peuvent pas prendre leur source dans ce fait, et si les défenseurs du systême régie et de l'administration actuelle, qui l'ignoroient peut-être, doivent inspirer confiance et balancer un moment l'opinion prononcée et générale pour une ferme. *Deux des administrateurs actuels faisoient partie de cette section.*

La commission des transports étant bien informée de la presque nullité de plus de soixante inspecteurs qui étoient payés pour être employés utilement dans les postes aux lettres, postes aux chevaux et messageries,

proposa au comité de salut public la création de quatre inspecteurs-généraux, *mi po r l'administration*, mais destinés à en éclairer toutes les opérations et à en rendre compte directement à la commission.

„ Si on pouvoit mettre sous les yeux du
„ conseil la correspondance de ces quatre
„ inspecteurs-généraux, choisis dans ce qu'il
„ y avoit de plus honnête et de plus trituré
„ dans ces services, il se convaincroit que
„ tout ce qui a été dit et écrit sur l'admi-
„ nistration actuelle, composée en partie
„ des membres de celle de l'an 2, est
„ beaucoup trop foible en comparaison des
„ maux dont elle est cause, et des sommes
„ qu'elle a dissipées, en détruisant trois su-
„ perbes services enviés de tous tems par
„ nos voisins.

Ve FAIT.

Messageries. Ineptie et dilapidations.

Lorsque l'agence des messageries a été établie en 93 vieux style, il existoit un roulage national, qui ne perdoit point, mais qui n'avoit cependant pas toute l'activité et l'extention qu'on pouvoit lui donner, en le rendant plus productif; les fourgons des messageries, bien dirigés pouvoient cooperer beaucoup à son succès; mais par une suite de l'ignorance profonde et de l'insouciance de cette administration, ce roulage a été supprimé, et celui particulier et voisin de la rue du Mail, ainsi

que beaucoup d'autres, qui ont même été favorisés par plusieurs des bureaux de cette administration, ont profité de cette école pour ne pas dire plus.

POSTE AUX CHEVAUX, *(même date.)*

VIe FAIT.

En thermido an 3, la section des postes aux chevaux demanda au comité de transports, 80 millions, sous le prétexte de les faire porter et distribuer aux maîtres de postes, par ses visiteurs ou inspecteurs, pour prétendues indemnités ; le comité effrayé d'une telle demande, sur-tout après celles énormes qui avoient déjà été accordées, refusa cette somme, malgré les vives sollicitations qui lui furent faites ; ensuite, parce que le mode désigné pour en faire l'emploi, lui paroissoit dangereux, et enfin, parce qu'un des visiteurs, qui avoit déjà été chargé d'un pareil emploi, pour une somme beaucoup moins forte, passoit pour avoir pris dessus, celle de 20,000 liv. à son profit.

Postes aux chevaux. Dilapidations.

VIIe. FAIT.

La section des postes aux chevaux, *purement administrative*, étoit si mal administrée qu'on ne connoissoit pas même comme encore aujourd'hui, de combien de postillons et de chevaux étoit composé chaque relais, que les maîtres de postes qui, à cette époque, recevoient

Postes aux chevaux. Ineptie et dilapidation.

déjà de très-grosses indemnités, dont beaucoup seroient très-embarrassés de justifier l'emploi, et rougiroient peut-être de faire connoître les moyens qu'ils ont employés pour les obtenir, se permettoient impunément un arbitraire d'autant plus repréhensible et aisé à réprimer, que faisant sans cesse des demandes, on pouvoit saisir cette occasion de les faire rentrer dans le devoir.

Qu'on demande enfin compte à cette section, des chevaux qu'elle a achetés pour remonter les postes, des motifs qui lui ont fait délivrer des commissions de maîtres de postes, dans le fort des réquisitions pour completter les armées, etc., etc. véritable source des abus dont on se plaint depuis long-tems, et qu'il est instant de faire cesser.

Nota. Un membre du comité proposa de donner 3000 livres par chaque tête de cheval aux maîtres de poste pour leur tenir lieu d'indemnités, et cela présentoit un montant de 75 millions Cette proposition ne fut pas accueillie, et dès lors les indemnités se sont portées à plus de 800 millions.

Vendémiaire, brumaire et frimaire an 3.

VIII[e] FAIT.

Messageries désordres, Ineptie et dilapidations.

Plusieurs membres de la section administrative des messageries s'étant retirés, ou ayant été supprimés, la commission en pro-

posa le remplacement au comité de salut public, et comprit dans ce remplacement provisoire un de ses inspecteurs-généraux, qui avoit le plus contribué à l'éclairer sur les grandes fautes de cette administration.

Ce nouvel administrateur trouva tout dans le plus grand désordre, et sollicita vingt fois sa retraite, étant seul contre tous, pour arrêter les dilapidations, la désorganisation et les abus sans nombre qui se commettoient.

Même date.

IXe FAIT.

Postes et messageries Dilapidations.

Le bureau créé par le comité de salut public, et dont il est question à l'article du 2e. fait, marchoit conformément aux motifs puissans de sa création ; mais son travail très-lumineux et très-assidu, pouvant jetter un trop grand jour sur les dépenses de cette administration, sur-tout dans la section des messageries, les administrateurs formèrent le projet d'éluder, sous divers prétextes la remise de toutes les pièces de comptabilité aux commissaires composant ce bureau, et cette marche qui n'a été que trop suivie depuis, comme on le verra ci-après, a privé les ministres des finances de connoissances qui seroient en ce moment d'un grand poids dans la discussion qui est à l'ordre du jour.

Pour se soustraire plus promptement et

plus directement à la surveillance des commissaires vérificateurs et liquidateurs, les administrateurs, ont pris sur eux de créer un bureau composé de leurs affidés.

Ce bureau ignoré pendant long-temps des ministres des finances, n'est connu que depuis peu de celui des postes et messageries, attaché au ministère, pour surveiller ce service, de sorte que le plus grand avantage qu'on ait retiré du travail des commissaires, consiste dans la rentrée des fonds, qui avoient été disséminés sans motifs fondés, de ceux qui, par négligence *ou autrement*, restoient depuis long-temps dans les mains des receveurs, de la connoissance de l'éloignement bien prononcé de l'administration à passer par ce bureau, pour l'examen de ses comptes, et du travail relatif aux secours accordés aux messageries des environs de Paris.

Nivose, Pluviose, Ventose, Germinal, Floréal et Prairial, an 3.

Xe FAIT.

Faits généraux.

Pendant ces deux quartiers, les désordres et la destruction des trois services, ont de beaucoup augmentés et se sont faits sentir au point que lors de la suppression de la commission des transports militaires

et du passage des postes aux lettres, postes aux chevaux et messageries à celles des revenus nationaux, le comité de salut public informé de toutes parts de la nullité très-destructive de l'administration de ces trois services, l'a supprimé en prairial an 3, en a composé une autre qui réunissoit tous les suffrages, et dans laquelle trois membres seulement de celle actuelle, ont été placés, mais deux membres du comité des transports, pressés très-vivement sans doute, de profiter de l'attribution accordée à ce comité, sont parvenus à arracher au comité de salut public un désistement, (On en appelle ici aux membres du conseil qui étoient alors de ce Comité,) et à faire rendre un décret le 16 thermidor suivant, qui a remis en place deux des administrateurs supprimés par le premier de ces deux comités, et formé une nouvelle administration qui étoit en général si mal composée, que quatre des citoyens choisis pour en faire partie, ont refusé d'y entrer ; qu'un des administrateurs supprimés a également refusé d'en être, et qu'elle n'a pu être complette qu'en y introduisant des sujets tels qu'ils ont été dépeints dans les motions d'ordre des représentans Delaunay d'Angers, et Dubouloz, et dans l'opinion du citoyen Defrance.

„ Un fait bien frappant qu'il est juste „ de faire connoître ici, c'est la con- „ duite des fermiers des messageries des

„ environs de Paris, pendant tout le tems „ des réquisitions et du discrédit du signe „ monétaire. Ces fermiers, gérant eux- „ mêmes leurs affaires, ont si bien em- „ ployé les secours que la nation leur a „ accordés, que *leur service n'a-pas cessé* „ *un instant, avec la même activité, qu'ils ont* „ *toujours eu le même nombre de voitures*, „ et qu'enfin aujourd'hui ils sont tels qu'ils „ étoient au premier floréal an 2. „

Qu'on compare actuellement la conduite des administrateurs des messageries, avec celle de ces fermiers, on verra que la nation, en faisant de très-grands sacrifices pour soutenir les maîtres de postes, devoit attendre de l'administration la continuation de tous les services, l'exécution littérale des réglemens, ect., sur le fait des postes; mais le défaut de surveillance directe sur l'emploi des indemnités, de confiance dans cette administration, la publicité des désordres qui régnoient dans ses opérations, le mauvais choix de ses inspecteurs et autres coopérateurs, ont anéanti toute espèce de subordination, de sorte que les maîtres de postes et même leurs postillons, se sont permis des actes arbitraires et des refus de service, qui sont restés impunis, et qui n'auroient point eu lieu, si les administrateurs, fermes dans les principes, intactes dans leur réputation, eussent, au lieu de passer leur temps à intriguer, veillé jour et nuit sur leurs services, et provoqué la

punition prompte et exemplaire de la première infraction à l'ordre prescrit, aux engagemens contractés, et aux tarifs existans pour les postes aux chevaux.

De cette conduite qu'on étoit en droit d'attendre d'administrateurs qui ont la vanité de se croire seuls capables de gérer ces services, il seroit résulté que les diligences n'auroient point été entièrement supprimées.

Que les maîtres de poste se seroient remontés en restant dans le devoir, et en contenant leurs postillons; que des voitures au pas, très à charge à la finance par les motifs de leur établissement, leur conduite beaucoup trop dispendieuse, et leur départ ainsi que leur arrivée sans jour fixe, n'auroient point eu lieu, et qu'enfin une foule de voituriers libres, qui ont profité d'une ignorance aussi prononcée, et établi des services sur la majeure partie des routes, particulièrement dans le midi, n'auroient point enlevés des produits nationaux qu'on aura beaucoup de peine à reprendre.

Les administrateurs de la section des messageries, avancent dans leur mémoire, qu'ils remontent beaucoup de services en diligences; cette observation très-vague, puisqu'elle n'indique point sur quelles routes et en quelle quantité, laisse des doutes d'autant plus alarmans, qu'en supposant même

que ce qu'ils avancent soit vrai, la grande concurrence dont ils sont cause, et le matériel de leurs voitures, seront toujours une nouvelle source de dépenses en pure perte pour la république.

Depuis cette dernière époque le Directoire executif a envoyé deux messages au conseil sur les postes et messageries; le premier porte que *les services sont dans l'état le plus déplorable.*

Le second, *qui a six mois de date*, est tout aussi pressant, et demande des moyens régénérateurs pour rétablir les services presqu'entiérement détruits.

XIe FAIT.

Messageries desordres et défaut de surveillance.

Dans les premiers jours de vendémiaire an 4, deux barils de poudre à tirer, sans adresse, parvinrent aux messageries; le premier devoir des administrateurs étoit d'en instruire les autorités supérieures, et de les envoyer, d'après la loi à l'arsenal, sur-tout dans les circonstances d'alors; mais par une suite de leur insouciance et du désordre qui régnoit dans cette partie, cette poudre fut déposée dans un magasin, et les sections de Brutus et de Lepeletier, instruites de son arrivée, se portèrent sur les lieux, et exigèrent impérativement qu'on leur en livrât à chacune environ 50 livres. Ce fait est consigné dans un procès-verbal dressé par les ordres du comité des transports, et remis à la commission des 17.

XIIe. FAIT.

Le fond mobilier des messageries qu'on a porté à la valeur de 3 millions, ne s'élevera pas à plus de 12 cents mille livres, lors de l'expertisse.

Messageries Ineptie et dilapidations.

XIIIe. FAIT.

Il est constant que les postes aux lettres rapportoient un bénéfice net de 12 millions en 1789 (vieux style), et à cette époque il y avoit beaucoup de franchises et de contre-séing.

Faits généraux.

Il est aussi constant que la partie administrative des postes aux chevaux coûtoit au plus 100,000 livres à cette époque.

Il est encore certain, qu'à la même date les messageries doivent rendre un produit net d'un million.

XIVe FAIT.

„ Aujourd'hui les postes aux lettres sont „ enperte; la partie administrative des postes „ aux chevaux coûte plus de 300,000 l.

„ Le messageries sont en perte, doivent „ beaucoup, ses magasins sont vuides, „ la majeure partie des voitures sont hors „ de service, et le commerçant, marchand, „ etc. ne trouvant plus de voitures pour „ voyager à un prix modéré, sont obli„ gés de prendre la poste ou des voitu„ res au pas; et dans l'un où l'autre cas, „ ils font payer aux consommateurs l'ex-

„ cédent de dépense pour aller en poste,
„ ou le tems qu'ils perdent pour aller au
„ pas.

XVe FAIT.

Les maux qui affligent les trois services des postes aux lettres, postes aux chevaux et messageries, viennent donc du mode de régie et du très-mauvais choix qu'on a fait pour administrer ces services.

La série de faits qu'on vient de mettre sous les yeux du conseil, prouve jusqu'à l'évidence, que Dubouloz étoit bien fondé dans sa première motion d'ordre.

Suit copie d'un résumé de pièces fournies il y a plus d'un an, par *Defrance et Dubouloz*, sur les postes et messageries, en sollicitant vivement et constamment la régénération de ces importans services, conformément à la loi du 2 brumaire, et le renvoi fait au comité des transports, poste et messageries par la convention; les renseignemens sur cette affaires lui ayant été remis par *Dubouloz*.

Copie du résumé des propositions faites au pouvoir exécutif, à l'ex-ministre Faipoult, *et à son successeur* Ramel, *par les citoyens* Defrance et Dubouloz, *représentans, et ci-devant, membres du comité des transports, pour régénérer les postes et les messageries, presqu'entièrement détruites par l'administration chargée de la conduite de ces services importans, lequel résumé a été remis au citoyen ministre* Ramel, *dans la première décade du mois de ventôse de l'an* 4, *par les mêmes représentans ci-dessus nommés.*

SAVOIR :

Les ci-dessus nommés et soussignés ont fourni au pouvoir exécutif les pièces ci-après.

1°. un apperçu sur les postes et messageries, qui fait connoître bien positivement les véritables causes de la destruction de ces services, et indique les moyens régénérateurs qu'on peut encore mettre en usage, pour les rétablir.

2°. Copie d'une lettre des mêmes, au cit. Faipoult, ex-ministre des finances, au sujet des messageries des environs de Paris, lesquelles contrastent d'une manière bien sensible et bien avantageuse pour les citoyens chargés de cette partie, avec les grandes mes-

sageries, puisqu'elle prouve que, malgré le malheur des temps, les entraves continuelles que ces services ont éprouvés, même de la part de l'administration, qui devoit au contraire, mettre tout en usage pour les soutenir; l'emploi des secours donnés par la nation à ces messageries, a été si sagement fait, qu'elles ne se sont ressenties que très-foiblement de tous ces chocs, et existent encore actuellement, comme en 1790 (v. s.), lorsque l'administration a tout détruit, tout décomposé et tout désorganisé, malgré les millions sans nombre qui lui ont été fournis dans l'intention d'éviter cette destruction.

3°. Copie d'une lettre des commissaires vérificateurs nommés en prairial, an 2, par le comité de salut public au ministre des finances, par laquelle ils se plaignent de ce que les anciens ayant des messageries, *actuellement administrateurs*, ont suspendus la remise des pièces dépendantes des comptes qu'ils ont à rendre depuis long-temps, pour les confier à des vérificateurs qui leur sont affidés.

4°. Un précis des causes de l'état déplorable dans lequel étoient les postes et les messageries, lors du message du pouvoir exécutif au conseil des cinq cens, le 18 frimaire.

5°. Extrait d'un projet de lettre ministérielle pour l'administration actuelle des postes et messageries au sujet du contenu au message relaté à l'article 5 ci-dessus.

Toutes ces pièces ont été renvoyées au ministre Faypoult par le pouvoir exécutif pour les examiner.

Les représentans soussignés ont remis depuis au citoyen ministre Ramel :

1°. Un précis sur la situation actuelle du gouvernement vis-à-vis des postes et messageries.

2°. Un mémoire sur les mêmes services qui prouve l'absolue nécessité de supprimer les administrateurs qui en sont chargés, indique de nouveaux sujets pour les remplacer en moindre nombre, et fait connoître la possibilité de faire en moins d'un mois, avec cette nouvelle administration, des économies et des améliorations dans ces parties essentielles pour une somme de 202,440,000 liv. assignats.

Les soussignés remettent aujourd'hui un nouveau mémoire au même ministre, dans lequel il verra que la suppression des diligences, les offres faites par d'avides spéculateurs pour se charger du service des messageries, sont la suite d'intrigues et d'intérêts cachés, qui prouvent plus que jamais la nécessité de faire un grand et prompt exemple, en renvoyant publiquement la monstrueuse administration dont est question, laquelle, à l'exception d'un ou deux administrateurs, n'est composée que de gens nuls et sans moyens, ou d'intriguans capables de porter la désorganisation au point, qu'inces-

samment il n'y auroit plus aucun moyen de rétablir ces services.

Les citoyens représentans soussignés, sont convaincus qu'un des grands moyens à employer, pour contribuer au rétablissement des finances, consiste dans la suppression prompte et publique, de tous les administrateurs, agens, entrepreneurs, fournisseurs etc., qui n'ont point la probité et les connoissances nécessaires pour inspirer la confiance et bien remplir ces places, de les remplacer par des sujets probes, expérimentés et capables de mériter une entière confiance et de stimuler les uns et les autres, par des remises proportionnées aux bénéfices qu'ils procureront, en étendant ce mode économique sur tous les chefs de bureaux etc. qui en sont susceptibles.

Les messageries sont plus que tous autres services dans ce cas, mais les postes aux lettres ne présentent absolument point de moyens pour le mettre en usage, et ce ne peut donc être que par une bonne administration, une grande surveillance et la suppression des abus, qu'on peut tirer avantage de ce second service,

Les soussignés voyent avec un véritable chagrin que depuis 4 mois, que par zèle, par devoir et en vertu de la loi du 2 brumaire, ils ne cessent de faire des représentations, des observations et des proposi-

sitions tendantes à régénérer entièrement les services, ils n'ont encore rien obtenu que des réponses vagues.

„ Que chaque jour de délais coûte des „ millions à la république ; que le mal „ est absolument à son comble, de l'aveu „ même du pouvoir exécutif.

„ Qu'on ne voit pas la suppression qu'ils „ sont bien fondés à demander, sous ce „ point de vue général de restauration qui „ les fait persister dans leurs propositions,

„ Que la nation entière attend depuis „ long-tems, comme une preuve de la sin- „ cérité de ses représentans pour un meil- „ leur ordre de choses, sur-tout dans les fi- „ nances, la suppression des dilapidateurs, „ des désorganisateurs et de tous les ci- „ toyens, qui par ignorance ou par toute „ autre cause, contribuent pour beaucoup „ aux désordres qui malheureusement, rè- „ gnent depuis trop long-tems, dans les „ administrations, etc. etc. etc., de la „ république.

„ Les soussignés épanchent leur cœur „ dans celui du citoyen ministre Ramel, „ parce qu'ils sont persuadés qu'il veut réel- „ lement le bien, et qu'il est capable de „ de le faire ; en écartant toute espèce de „ considération particulière, et ils ne ces- „ seront de lui témoigner leur sollicitude „ sur le danger qu'il y a de laisser plus „ long-tems les postes et messageries, *pi-*

„ *vols de toutes les branches du gouvernement,*
„ dans les mains des administrateurs actuels.

„ Ils vont plus loin dans ce moment, et
„ ils lui affirment qu'avec très-peu de frais,
„ les administrateurs qu'ils lui ont propo-
„ sés et qu'ils réduiront à 5 s'il le desire,
„ on rétablira le service entier des diligen-
„ ces, sous une forme plus prompte, et
„ par conséquent plus productive et plus
„ attrayante pour le public ; moins fati-
„ gante pour les relais de poste, et beau-
„ coup moins destructive des chemins. „

A l'article 2 du commencement de ce résumé, les soussignés ont rendus justice aux fermiers des messageries des environs de Paris, dont ils connoissent particuliérement la conduite.

Cette partie essentielle pour la communication avec Paris et pour son approvisionnement, est prête à manquer, faute de fonds ; le crédit du fermier est épuisé, et sans des secours prompts, secours dont le gouvernement a contracté l'engagement, en forçant ces fermiers à continuer leurs services, malgré le malheur des tems, ils seront forcés de vendre leurs chevaux, leurs voitures, et pour rétablir une pareille exploitation, qui, à tous égards, mérite des éloges, il en coûtera à la république, cent fois plus qu'elle ne dépensera, dans ce moment, pour éviter sa ruine.

Les

Les Réprésentans soussignés, invitent le citoyen ministre Ramel, à lire ce résumé avec toute l'attention dont il est susceptible, à leur faire part de ses observations et à leur donner tous les rendez-vous qu'il croira nécessaires pour s'éclairer complettement sur tout ce qu'il contient.

Depuis la remise du résumé dont cette pièce est la copie fidèle, les représentans soussignés ont remis au citoyen ministre Ramel, les pièces ci-après, le 22 ventôse an 4.

SAVOIR:

1o. Une réponse très-étendue et très-détaillée aux propositions faites pour prendre les messageries en entreprise.

Cette réponse, très-victorieuse contre les avides spéculations, indique en même-tems tout ce qu'il convient de faire en ce moment pour remonter les services expirans des postes et messageries, ainsi que la masse considérable d'économie dont ils sont susceptibles, et désigne trois hommes capables, sous tous les rapports, d'effectuer tous ces utiles changemens.

2o. Une lettre du citoyen Desbrieres, commissaire vérificateur nommé par le comité de salut public en prairial, an 2, pour la comptabilité des anciens agens des postes et messageries, dont plusieurs sont aujourd'hui administrateurs de ces mêmes services, par laquelle il annonce au citoyen ministre Ra-

mel la mort de son collègue Dumesnil, et demande le citoyen Aubert pour remplacer cette place vacante.

Nota. Depuis la remise de toutes ces pièces la situation des finances est devenue si pénible, que le sistême de régie ne peut et ne doit plus subsister, parce que la nation ayant confiance en des citoyens tels que les représentans de France et Dubouloz les ont indiqués, seroit obligée de fournir encore de grands fonds pour mettre ces régisseurs en état d'atteindre aux bénéfices résultans de leur bonne gestion, et qu'au contraire une ferme dispensera de cette nouvelle mise dehors, en assurant un produit très-conséquent et à des époques déterminées.

De l'imprimerie de JAMAIN, rue Montmartre, No. 124.